



Faits divers

HUY. — **Création d'un Musée communal.** La ville se préoccupe depuis quelques années de réunir les documents artistiques et historiques relatifs à son passé. Le don important d'une centaine de tableaux, que lui a fait récemment M. Emile van Keerberghen a fait avancer le projet de créer un musée. En vue de loger ces collections, la ville vient d'acheter, au prix de 50.000 francs, un vaste immeuble excellemment situé, et qui présente un spécimen très ample de l'architecture du XVI^e siècle. Il sied de féliciter l'édilité hutoise pour cette initiative infiniment louable. En sauvant de la destruction un coin du vieux Huy, et en y disposant les premiers et notables éléments de son musée artistique et historique, elle contribuera fortement à entretenir et développer dans la population le goût de l'art et de l'archéologie, l'amour et le respect du passé.

TOURNAI. — **Le dégagement de la Cathédrale.** La Commission chargée d'examiner cette question vient de déposer son rapport, élaboré par M. le député permanent Heupgen. Mué par une série de considérations tant esthétiques qu'utilitaires, elle émet unanimement l'avis qu'il y a lieu de faire disparaître le rideau de maisons qui enveloppe encore le chœur de la cathédrale du côté Sud, et de conserver, en les consolidant et en les restaurant, la salle capitulaire et les sacristies qui s'élèvent en cet endroit, accolées au monument. Ces conclusions vont être soumises au Conseil communal qui aura à décréter le principe des travaux; après quoi, l'intervention de l'État et celle de la Province seront sollicitées. Il s'agit d'une dépense d'environ six cent mille francs, grâce à laquelle sera définitivement mis en pleine valeur un des monuments les plus justement admirés de notre pays.

LIÈGE. — **Distinctions.** M. MAURICE JASPAR vient d'être nommé professeur au Conservatoire de Liège en remplacement de M. Ghy-mers, décédé. Cette nouvelle réjouira tous ceux qui apprécient le talent, le dévouement à l'art et le désintéressement de l'excellent artiste, qui depuis vingt ans se dépense généreusement pour répandre le goût musical et faire aimer les œuvres les plus belles des maîtres classiques et modernes.

Notre collaborateur M. PAUL MAGNETTE vient de recevoir à l'Université de Leipzig le diplôme de docteur en sciences naturelles. Il voit ainsi couronner officiellement un labeur accompli avec autant de goût que de persévérance. Toutes nos félicitations à ce jeune savant, qui est aussi un partisan enthousiaste et convaincu de la bonne cause wallonne.

Le Portrait de Napoléon par Ingres. — C'est la perle de notre musée. Cette œuvre admirable, donnée par Bonaparte, figurait à la rétros-

pective d'Ingres, organisée à Paris, galerie G. Petit, au printemps dernier. Voici qu'elle est demandée, maintenant, pour une Exposition du portrait français qui doit avoir lieu à Saint-Petersbourg.

Dans quelles conditions ce tableau fut-il exécuté? C'est ce que *Comœdia* nous raconte :

Greuze traînait lamentablement la fin d'une existence qui avait été brillante et heureuse; on lui obtint la commande d'un portrait du Premier Consul. Un autre peintre, âgé de vingt-deux ans seulement, avait sollicité la même faveur. Il s'appelait Ingres.

Le futur empereur n'avait ni le temps ni la patience de poser; il donna ordre que les deux postulants se tinssent dans une galerie de Saint-Cloud, qu'il devait traverser; ils pourraient ainsi avoir de lui une vision rapide, retenir une impression qui leur servirait pour leur travail. Parmi les courtisans, les officiers, les peintres sont là, attendant anxieux. Leur modèle arrive, passe, s'approche, est étonné du regard fouilleur et attentif d'Ingres: « Il est bien jeune! » dit-il, et voyant le pauvre Greuze en costume démodé de l'ancien régime: « Il est bien vieux, celui-là! »

Le portrait par Greuze est à Versailles; l'œuvre d'Ingres appartient, répétons-le, au Musée de Liège.

Exposition Louis Loncin. — Comme la plupart de nos peintres wallons, M. Louis Loncin se plaît à l'interprétation des paysages d'Ardenne. Il y réussit souvent avec bonheur. Sa couleur, dont la finesse s'affirme de plus en plus, dénote un tempérament bien équilibré, une âme sensible à la beauté de nos sites, et beaucoup de ses toiles chantent doucement nos ciels tourmentés, nos belles rivières capricieuses, la poésie de nos atmosphères changeantes. S'il est vrai qu'on pourrait reprocher au peintre de s'être parfois laissé entraîner vers une précision nuisible à l'impression de certains de ses tableaux et d'avoir campé dans nombre de ses toiles des personnages dont nous ne voyons pas l'utilité, sa sincérité ne peut être mise en doute. Cette honnêteté, alliée à d'excellentes qualités de composition et de dessin, à la poésie essentiellement wallonne dont il sait envelopper ses paysages, font de lui l'un de nos interprètes des décors du terroir dont nous suivons avec plaisir l'effort et les progrès. Parmi les morceaux réunis récemment au Cercle des Beaux-Arts, nous avons particulièrement remarqué: *Brouillard*, page où s'affirment intensément les dons expressifs de l'artiste; *Les Bruyères*, œuvre harmonieuse dans ses délicates tonalités; plusieurs bons effets de neige; et encore *Temps de Pluie*, *Contre jour en Août*, *Au Verger*, *Chaumières*, *Les Meules*, *Vers le Soir*. Ces œuvres sincères marquent une réelle tendance vers la synthèse et l'interprétation du sentiment sans lequel, malgré toutes les virtuosités de coloriste et tous les procédés, nous ne voyons pas d'art significatif et vrai.

Claude Genval.

Pour les Marionnettes. — *Wallonia*, dans son numéro de décembre, nous a apporté une bien triste nouvelle: nos antiques théâtres de marionnettes, où s'est maintenu jusqu'à nos jours un répertoire datant du moyen-âge, voient pâlir leur étoile et semblent bien près du déclin.

C'est au « Cinéma » et au « Music-Hall », — ces deux malfaiteurs ! — qu'on devrait cette décadence inattendue. La crise de nos théâtricules serait due aux mêmes causes que celle de nos théâtres d'opéra et d'opérette...

Petits Liégeois, comme vous avez tort, après être restés si longtemps fidèles à Roland, à Oger le Danois, aux Quatre Fils Aymon et à tant d'autres héros, de les délaisser pour Nick Carter, Zigomar et Rigadin !

Aussi bien, n'êtes-vous pas les seuls coupables : nous, les grands, nous vous avons donné l'exemple de l'indifférence. Nous n'estimons pas assez ces petits théâtres naïfs et touchants où, de temps immémorial, les gosses liégeois vibrèrent aux aventures de Charlemagne et s'esclaffèrent aux boutades énormes de Tchantchèt. Et nous ne devrions pas oublier que ces modestes fantoches, par l'impression profonde qu'ils firent sur d'innombrables petits enfants de chez nous, n'ont peut-être pas été étrangers à la formation du tempérament wallon — chevaleresque et frondeur...

L'Echevin des Beaux-Arts de la ville de Liège, — qui s'occupe aussi de l'instruction publique, — n'aurait-il pas une belle et bonne œuvre à accomplir en essayant de rendre un peu de vie à cette vieille chose d'ici qui semble vouloir mourir ? Tous les artistes lui en seraient reconnaissants car il n'est pas douteux qu'en ces humbles théâtres vit un art très réel et très sincère s'apparentant, comme le remarque M. Deitz, à celui des primitifs.

La ville de Paris n'a pas hésité à installer aux Champs-Élysées plusieurs guignols — lyonnais pourtant. Tout récemment elle confiait à l'un de ses architectes l'érection d'un nouveau et somptueux théâtre de ce genre, qui sera pourvu de toute la machinerie perfectionnée d'une grande scène.

Nos pantins liégeois ne valent-ils pas au moins ceux du Guignol ? Et n'ont-ils pas pour nous l'inappréciable mérite d'être foncièrement liégeois ? Dès lors pourquoi la ville de Liège ne leur élèverait-elle pas aussi une petite scène en quelque endroit fréquenté des enfants aux jours de congé, « sur Avroy » par exemple ?

Ce serait si peu coûteux et si simple : il suffirait de veiller à ce que la naïveté du joueur reste intacte pour garder toute leur saveur aux bons-hommes que Rassenfosse, Donnay, Henrion, Dupuis, Ochs, d'autres encore, ont « portraiturés » avec amour...

Dira-t-on que le charme sera rompu dès que nos marionnettes n'auront plus leur cadre de *Djus-d'là*, leurs ruelles tortueuses, leurs petites salles basses, leurs quinquets fumeux ? Il faudrait n'avoir jamais vu les guignols de Paris pour douter du succès de ces petits théâtres en plein air, où éclatent sans cesse les rires d'enfants sous l'œil amusé des grands qui, comme jadis Nodier, se sont arrêtés derrière les cordes.

Et si, les jours de pluie et de froid, on permettait aux marionnettes et à leur jeune public de se réfugier dans la salle vitrée du Trinck-Hall, peut-être s'accorderait-on à trouver louable cette utilisation d'un local

où, pour l'instant, ne s'exhibent que des affiches-réclames invitant les étrangers de passage à gagner au plus vite la Suisse, l'Angleterre et autres lieux...
J.-M. R.

CHARLEROI. — La commémoration Navez. Il n'est pas trop tard pour parler de cette cérémonie par laquelle le Comité des Beaux-Arts de l'Exposition de Charleroi a répondu au vif sentiment d'admiration des visiteurs du Salon pour un peintre trop oublié et méconnu. Le médaillon commémoratif, œuvre de Paul Du Bois, porte l'inscription suivante : « Dans cette maison est né le 16 novembre 1787 le peintre Jean-François Navez. » A gauche le millésime de 1911. Il fut inauguré le 24 décembre, en présence d'une assemblée, à la fois choisie et nombreuse, d'artistes, d'hommes de lettres, d'amis des arts.

C'est M. JULES DESTREE, président du Comité organisateur qui a fait à la Ville, en la personne du bourgmestre de Charleroi M. DEVREUX, la remise du Mémorial Navez.

M. DESTREE s'est exprimé en ces termes :

Au nom du Groupe des Beaux-Arts de l'Exposition de 1911, je remets aujourd'hui à la Ville de Charleroi, l'œuvre du sculpteur Paul Du Bois par laquelle sera célébrée la mémoire du peintre J.-F. Navez.

C'est ici qu'il naquit, il y a plus d'un siècle. Le hasard de sa destinée, les heureux dons de sa nature, devaient faire de lui la plus haute figure dont Charleroi puisse, dans le domaine des beaux-arts, s'enorgueillir.

Lorsque l'on songea, à l'occasion de cette manifestation solennelle des activités régionales que devait être l'Exposition de Charleroi en 1911, à rassembler les trésors artistiques de notre passé, l'idée d'un hommage éclatant à rendre à Navez fut l'une des premières qui s'imposa à notre attention.

Vous avez vu, Messieurs, comment, dans ce salon révélateur des arts anciens du Hainaut, toute une salle fut consacrée au vieux peintre carolo-régien, et vous vous rappelez encore les admirations unanimes que provoquèrent ses superbes portraits. L'on put se demander alors si la cité de Charleroi avait bien fait tout ce qu'elle devait à une telle mémoire, et l'on nous exprima de toutes parts le vœu que quelque manifestation durable perpétuât le souvenir du grand homme disparu.

C'est pour répondre à ce vœu, que l'Exposition — avec le concours de la Ville et de l'État, — appose aujourd'hui sur la façade de cette demeure, la plaque de bronze qui, chaque jour, aux passants affairés, aux enfants se rendant à l'école, aux visiteurs de notre pays, pourra parler de l'ancêtre.

C'est le dernier acte de notre long effort. Il s'étendit, de Liège à Tournai, à toutes les cités de Wallonie. Le hasard veut qu'il expire en ce jour en un suprême hommage de piété patriale. Une volonté réfléchie eût-elle ordonné les péripéties de notre œuvre, qu'elle n'eût pu mieux la couronner, et mieux indiquer combien la ferveur pour le sol natal fut, par excellence, l'idée directrice de l'entreprise et la raison de son succès.

Nous avons voulu honorer chez nous nos morts ; nous avons voulu, par l'exemple du passé, donner confiance chez nous aux possibilités du présent et stimuler les énergies productrices de l'avenir. Et nous voici, chargés de ces souvenirs et de ces espérances, ramenés, pour finir, vers celui qui de tous est le plus rapproché de nous, vers un enfant de notre cité, vers un artiste issu de notre sol, et n'ayant jamais cessé d'être profondément attaché aux lieux de sa naissance.

Charleroi, la ville moderne de l'industrie, la ville sans traditions historiques et sans gloire, salue en cet instant la haute figure qui atteste sa contribution à l'étonnante production artistique des pays belges. Navez nous

donne un peu de cet éclat qui nous manquait, et sa personnalité, à elle seule, y suffit, car elle est de celles qui comptent dans les fastes esthétiques d'une nation.

L'enfant avait treize ans quand le dix-neuvième siècle commença pour le monde. J'aime à me l'imaginer, sortant de la maison où nous sommes, pour courir jouer avec d'autres gamins de son âge sous les tilleuls de la place, alors prairie. Le voyez-vous, achetant pour quelques centimes de sucreries à la vieille marchande de bonbons établie près du pont, l'ancêtre de la mère Tâtiche ? Le voilà maintenant courant vers les remparts, roulant sur les pentes gazonnées, se cachant dans les fortifications, faisant voguer des bateaux de papier sur les ruisseaux du fond des ravins.

La ville alors était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Pauvre bourgade enserrée dans ses murs, elle s'animait à peine aux jours de foire et de marché. Ceux qui connaissent la tristesse minable de Maubeuge pourront se figurer ce qu'était le Charleroi où grandissait le jeune Navez. Un artiste dans un pareil milieu apparaît comme un phénomène singulier, car la vie intellectuelle du temps, dans cette torpide place forte, ne semble pas avoir possédé aucune des excitations propices à l'éveil d'un talent.

Une seule circonstance favorable pourtant : Charleroi est, à cette époque, rattachée à la France. Par l'amitié française et leur propre énergie — ai-je dit ailleurs — les Wallons d'aujourd'hui voudront vivre leur vie ! Comme l'exemple de Navez illustre à souhait mon conseil ! C'est la patrie française qui attire le jeune Navez dans la grande capitale — Paris — où la vie est exceptionnellement intense à l'aurore du siècle. Il s'y trouve de suite à l'aise, chez lui, par la vertu de la langue qu'il parle, par la communauté de race. Il s'y acclimate, il y réussit, il est sauvé. Il entre dans l'atelier de David, qui le prend en affection et lui enseigne la valeur du dessin, la beauté de la ligne et les compositions bien ordonnées, la mesure et l'harmonie : les qualités maîtresses de l'âme latine. Navez, par la grâce de ses origines wallonnes, s'impose sans effort cet idéal. Il subit, en outre, l'esprit du temps. Il est peut-être parmi ces jeunes sauvages qui, au nom des principes austères du néo-classicisme, criblaient de boulettes de papier mâché le chef-d'œuvre de Watteau. Il méprise autant que les autres les frivolités du siècle précédent, les bergeries faciles et conventionnelles, la peinture légère qui chante les charmes des femmes. Il s'imprègne du dogmatisme froid et raisonneur de son maître ; il s'astreint à la discipline sévère du travail méthodique et scrupuleux ; il tient ses comptes avec une curieuse méticulosité.

Mais il revient à Charleroi et à Bruxelles en pleine possession de son talent. Sa situation est aussitôt considérable. Ce Wallon relève le flambeau tombé de la peinture flamande. A cause de lui, et bientôt contre lui, Bruxelles redevient un centre d'art. Il y ouvre un atelier, de traditions libérales, où les meilleurs se sont venus former.

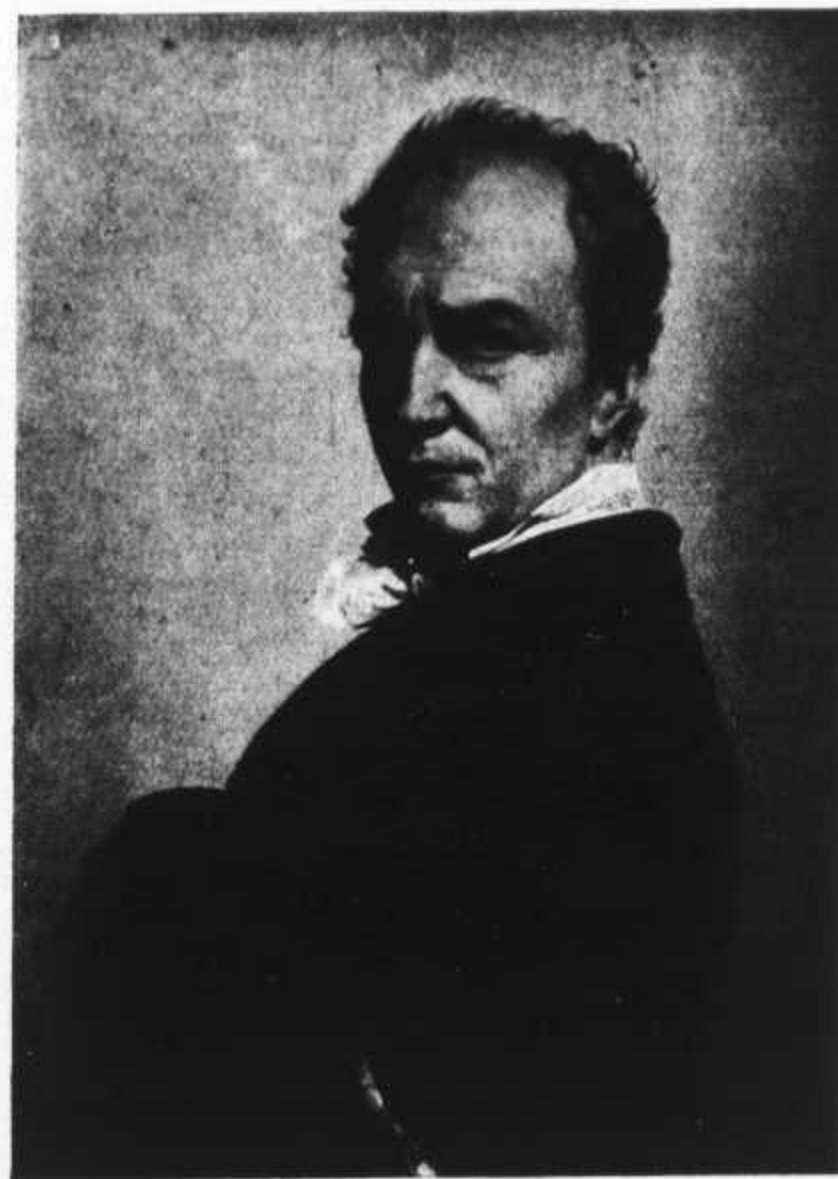
Je ne puis retracer ici la vie du maître et analyser ses œuvres. A l'exposition même, MM. Gustave Van Zype et Richard Dupierreux, l'ont fait en termes excellents. Leur parole s'éclairait du voisinage immédiat des œuvres commentées. Dans la salle bouton d'or à la cheminée d'onyx garni de cuivre, Navez était représenté par un remarquable ensemble d'œuvres, faible partie de sa production considérable, mais suffisante pour indiquer les genres dans lesquels il s'était appliqué.

Sa peinture religieuse, un peu théâtrale, sans grand sentiment, mais si consciencieusement travaillée, ses études d'Italie, d'un pittoresque trop sage, sentant l'effort voulu dans l'atelier, plutôt que l'impression émue devant la vie, ses dessins corrects et patients étaient rappelés par de savoureux spécimens.

Mais il y avait là surtout une magnifique série de portraits : celui du peintre par lui-même, celui de son maître David, celui de la famille de Hemptinne, celui de Huart-Chapel, ce bourgmestre éclairé qui fut son protecteur constant et qui est, à d'autres égards, l'une des figures les plus

marquantes du vieux Charleroi, celui de Marinecia enfin, l'énigmatique romaine aux yeux aigus, avec le mystérieux souvenir de ses lèvres pincées ; et tant d'autres que nous n'oublierons plus.

Dans sa peinture d'histoire et de genre, Navez a les défauts de son temps, et un effort nous est nécessaire pour lui rendre justice ; cet art placé est si loin de notre sensibilité précédente ! Mais dans ses portraits, il a les qualités des grands maîtres de tous les temps, et notre admiration s'élance vers lui en toute spontanéité.



F. J. NAVEZ. — Portrait de l'artiste.
(Musée de Bruxelles.)

Nous nous étonnons alors que son génie ait pu connaître un total discrédit. C'est mal comprendre le caprice changeant de l'évolution artistique. Les écoles se succèdent, également injustes pour leurs devancières. Il faut attendre la pacifiante action du temps pour que tout rentre à son plan. De même que les classiques avaient méconnu le charme lyrique des maîtres du XVIII^e siècle, ils devaient à leur tour être la proie des fureurs romantiques. La fougue des gesticulations éperdues, l'accent dramatique, les outrances de la couleur, l'émotion inspirée, le désordre érigé en règle, Navez ne pouvait admettre ces nouveautés subversives. Il prit vaillamment parti contre les révolutionnaires et fut la cible de leur colère et de leurs sarcasmes. Il

apparut pompier et démodé. Ses dernières années furent tristes. Il était à demi oublié avant de disparaître.

Mais l'injustice ne pouvait durer. Les solides qualités de ses portraits devaient redevenir sensibles après la tourmente. Quand les romantiques subirent à leur tour le destin commun, on revint à Navez. Il y a vingt ans déjà, à Charleroi des hommes de goût dont nous sommes fiers de continuer l'œuvre, indiquèrent cette réaction équitable et essayèrent de provoquer, en faveur du maître, un mouvement de sympathie.

Aujourd'hui, les temps sont enfin venus. Nul, parmi les critiques et les amateurs d'art, ne s'est étonné de voir ouvrir le fastueux cortège de nos artistes du XIX^e siècle par une place d'honneur au vieux peintre carolorégien; tous, au contraire, l'ont considérée comme une consécration opportune, comme une réparation nécessaire.

Il convenait qu'après ces heures-là, la reconnaissance de ses concitoyens s'attestât pour Navez en un signe durable, mêlé désormais à notre vie de tous les jours. Il convenait que ceux qui avaient travaillé à la réhabilitation de Navez indiquassent au passant le berceau de cette gloire. C'est pourquoi, Monsieur le Bourgmestre, nous vous prions d'accepter ce bronze, nous vous prions, Messieurs, de saluer, avec respect et ferveur, un des grands peintres de Belgique, un grand artiste wallon.

Prenant ensuite la parole à un titre non moins officiel, le bourgmestre de Charleroi, M. DEVRKUX, prononça le très remarquable, très courageux et très éloquent discours dont nous sommes heureux de pouvoir reproduire intégralement le texte :

Monsieur le Président, Messieurs, au nom de la Ville de Charleroi, je suis heureux de recevoir la belle œuvre de Paul Du Bois, honorant la mémoire de Navez.

En son nom, je vous remercie de la délicate pensée que vous avez eue de couronner en quelque sorte vos nobles travaux de cette année en rendant un hommage durable à un artiste dont le nom ne périra pas, et restera une des plus pures gloires de la cité.

François-Joseph Navez est, dans toute l'acception de ce terme, un enfant de Charleroi, et sa famille est demeurée fidèle au vieux terroir de ses pères. Né le 16 novembre 1787, sa vocation se révéla très précoce et il manifesta tout jeune un goût très vif pour le dessin. Dès l'âge de 15 ans, il fréquenta l'atelier d'Isidore François, frère de Joseph François, peintres dont la notoriété fut assez grande au début du XIX^e siècle, et tous deux également carolorégiens d'origine. J'ajoute ce petit détail d'histoire locale : une des petites filles de ce Joseph François épousa Louis Cador, frère d'Auguste Cador, l'ancien architecte de la Ville.

Dans son discours, qui est à la fois une page de littérature et de belle critique artistique, M. Jules Destree a très exactement, avec autant d'équité que de clairvoyance, jugé l'art de Navez. Il en a dit les qualités de mesure, de sobriété, d'harmonie. Et ces qualités sont bien celles de sa race, de notre race gauloise, abreuvée aux sources, que rien ne pourra tarir jamais, du clair génie gréco-latin. Il ne nous a pas non plus dissimulé ses défauts, qui furent ceux de son temps, en pleine réaction contre l'art aimable et léger du crépuscule exquis d'une dynastie et d'un monde.

C'est évidemment à ces défauts communs aux artistes de sa génération, qu'il faut attribuer les vicissitudes que connut sa gloire. Vicissitudes qui, du reste, ne sont pas épargnées aux plus grands. Chaque époque a sa sensibilité particulière, sa façon personnelle de comprendre et de voir. Navez a été victime de ces fluctuations, comme tant d'autres, qu'elles avaient cru ensevelir dans un oubli définitif. Aujourd'hui, nous lui rendons pleine justice, sans indulgence et sans faiblesse, — il n'en a d'ailleurs nul besoin, — et nous lui accordons la place que son œuvre, si importante, méritait de lui conférer. Cela tient, incontestablement pour une bonne part, à ce que nous-

mêmes éprouvons une tendance au retour vers la forme classique, mais un classicisme bien vivant et moderne qui est, en somme, une reprise volontaire, rationnelle et raisonnée, des meilleures traditions de notre race et de notre culture.

MESSIEURS, la manifestation de ce jour clôtura dignement l'admirable labeur que vous avez fourni au cours de cette année d'Exposition.

Pendant que d'autres, fidèles à leur rôle, s'attachaient à grandir encore le renom universel de nos industries, de nos industriels, ingénieurs, techniciens, ouvriers, vous consacriez vos talents, votre érudition, votre dévouement, à nous rappeler et à apprendre au monde entier que, sur cette terre d'apre travail, avait fleuri, et fleurissait toujours, un art sur lequel notre propre attention n'était peut-être pas assez attirée.

Votre œuvre fut grande. Soyez convaincus qu'elle sera féconde. Vous nous avez, très à propos, rappelé que l'activité et la richesse matérielles ne suffisent point pour assurer le bonheur d'un peuple et immortaliser sa gloire. Un peuple peut être opulent, savant même, et néanmoins rester barbare. Ce qui l'affine et l'ennoblit, c'est la Beauté, sous ses formes les plus multiples.

Pieusement, au prix d'efforts que rien n'a rebuté, vous avez recueilli et rassemblé les trésors de nos vieux maîtres. Avouons-le, sans faux orgueil : pour nous tous, ce fut une révélation. Et, joyeusement surpris, nous avons éprouvé une fierté profonde à cette évocation somptueuse d'un passé que nous ignorions trop.

Certes, on pourrait trouver parfois ailleurs des œuvres plus éclatantes et plus prestigieuses. Nulle part, nous n'en découvririons qui nous parleraient aussi doucement au cœur. Cet art est de chez nous. Il est nôtre. Il y a en lui le parfum spirituel de nos plaines et de nos collines. Il est l'âme de nos aïeux transmise à travers les siècles. Et comme nous l'avons facilement comprise ! Cette foi ardente et paisible en même temps, grave à la fois et souriante, nous avons senti qu'elle vibrerait tout entière encore en nous, si, pour beaucoup, l'objet en a changé. Nous avons alors, en un frémissement qui ne s'effacera plus, entendu la voix de nos pères nous dire des choses que nous n'oublierons jamais.

Ces choses, vous les savez, M. Destree nous les a souventes fois exprimées mieux que nous ne pourrions le faire. La patrie wallonne est en danger. D'aucuns, appartenant à une race qui partage avec nous le territoire national, ne cachent point leur espoir de nous dominer, par la force brutale du plus grand nombre. On combat, ouvertement ou sournoisement, notre langue incomparablement supérieure à celle dont on voudrait nous imposer la connaissance. Jusqu'aux portes de Charleroi, le vandalisme malfaisant de quelques fonctionnaires défigure, en inscriptions ridiculement bilingues, les noms si franchement wallons de nos cités. Sous prétexte de créer artificiellement une âme hermaphrodite, en invoquant un patriotisme fallacieux qui n'a rien à voir en l'affaire, on nous demande d'abandonner ce que nous avons en nous de plus sacré : le sentiment de notre race, le culte de notre langue, l'amour de notre passé.

Et bien, la voix de nos pères nous dit : « Gardez intact votre héritage. Aimer sa race, ce n'est point haïr une autre race. N'attaquez pas, mais défendez-vous. Et proclamez fièrement que la grandeur même de la Belgique est irréductiblement subordonnée à celle d'une Wallonie participant plus que jamais à la merveilleuse civilisation latine et française ».

Au moment de prendre, au nom de Charleroi, possession de l'œuvre que vous confiez à sa garde, laissez-moi surtout féliciter et remercier M. Jules Destree, votre président, qui, en ressuscitant le passé de notre Wallonie, a su dicter nos devoirs présents pour le salut et la splendeur de notre avenir. Laissez-moi ajouter une part de ces félicitations à l'artiste Paul Du Bois, qui, avec un désintéressement auquel nous rendons hommage, s'est chargé d'immortaliser les traits de notre grand peintre. Il a droit aussi à une bonne part de nos éloges et de notre gratitude.

Que le pays de Charleroi ait l'honneur de donner encore des Navez et des Destrée à la Patrie et à la Beauté. C'est là, Messieurs, mon vœu le plus sincère, en mon nom, au nom de tous les Carolorégiens.

Ce discours du premier magistrat communal a été vigoureusement applaudi et M. Destrée s'avançant vers l'orateur lui a serré chaleureusement les mains en ajoutant : Merci, Monsieur le Bourgmestre, pour ce que vous venez de dire pour moi et pour la Wallonie.

Mémorial René Dethier. — On a inauguré le mois dernier à Marcinelle, une plaque commémorative de René Dethier. Placée sur la maison de ses parents, elle porte une simple inscription « à René Dethier, directeur de la Jeune Wallonie, ses confrères, ses vrais amis reconnaissants » et s'orne d'un médaillon de bronze, œuvre du sculpteur I. Van Hamme, reproduisant romantiquement les traits de ce charmant écrivain, si précocement enlevé à ses destinées. Nous qui nous souvenons de sa devise : Pour l'art et la terre wallonne, nous n'avons point cessé de garder avec émotion la mémoire de ce jeune homme impétueux et entreprenant, si bellement doué, si tôt et si cruellement disparu.

BRUXELLES. — Conférences. Les *Amis de la littérature* ont organisé cette année une série de conférences pleines d'intérêt. Nous y avons entendu avec joie MM. Louis Delattre et Maurice des Ombiaux analyser avec beaucoup de perspicacité l'apport d'inspiration populaire chez nos conteurs et chez nos poètes. — Est-il besoin de signaler que chacun des conférenciers insista surtout sur notre littérature wallonne qui s'alimente aux sources vives de la tradition populaire et qui a su tirer un si remarquable parti des trésors de notre folklore ?

M. Pierre Marcel a fait à l'Université Nouvelle de Bruxelles les mardis 16 et 23 janvier, deux conférences très applaudies sur *Les dessins de Watteau et de Boucher*.

Exposition Charles Houben. — Cet artiste a fait, en février, au Cercle artistique de Bruxelles, une exposition de ses travaux de l'année dernière. D'un séjour à Montigny-sur-Loing, il a rapporté une série de paysages d'une facture solide et rigoureuse et d'un joli sentiment. La forêt de Fontainebleau était proche et venait d'être incendiée; les aspects pittoresques de cette dévastation ont tenté l'artiste et ont formé dans son exposition une autre série particulièrement impressionnante. Enfin, une suite de notations aimables et justes du pays d'Entre Sambre et Meuse complétaient un ensemble qui a obtenu un succès très mérité et atteste à nouveau les progrès constants de l'artiste.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'ART WALLON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 FÉVRIER 1912

La séance est ouverte à 3 h. 15 sous la présidence de M. Jules Destrée, dans un des salons du Cercle artistique et littéraire à Bruxelles, mis obligeamment à la disposition des organisateurs.

Présents : M^{me} Destrée-Danse ; MM. Wilmotte, Daxhelet, Rouvez, Hérain, Sturbelle Crespin, Du Bois, Pérée, Delsaux W., Houben, Oleffe, Van Oest, Norga, de Ponthière, Marcette, Bonnetain, Paulus P., Dehy, Duriau, Bodart, de Miomandre, Closson, Colson, Vandervest, Delattre, Louis Piérard, Robert Sand, Delaite, Sonnevillie, Carl Smulders, etc., etc...

Excusés : M^{lle} Jenny Lorrain, de Bruxelles ; MM. Dupierreux, Fierens-Gevaert, Jos. François, Charles Gheude, Marcel Laurent, de Bruxelles ; MM. F. Mallieux, de Buggenoms, Emile Digneffe, Olympe Gilbert, H. Hubert, A. Lobet, Jean Servais, Louis Boumal, Paul Jaspar, Maurice Jaspar, Ch. Delchevalerie, Isi Collin, Oscar Thiry, Jos.-M. Remouchamps, de Liège ; MM. Niffle-Anciaux, Adrien Oger, de Namur ; MM. Lambilliotte, Mosselman, de Mons ; MM. Dagnelies, Lenders, Pastur, Max Rasquin, de Charleroi ; dom Bruno Destrée, de Louvain ; M. l'abbé Moret, de Velroux ; MM. Simon, de Trazegnies ; M. Devillers, maire de Valenciennes ; M. Ach. Segard, de Paris ; M. Aug. Donnay, de Méry ; M. Jules Feller, de Verviers ; M. Soil de Moriamé, de Tournay.

M. Jules Destrée donne connaissance des lettres et télégrammes d'excuses. Il expose succinctement les raisons, la genèse et le but de la nouvelle association. Il lui apporte le reliquat de la souscription ouverte en son honneur à l'occasion de la manifestation du 1^{er} Novembre dernier.

Faisant allusion à la « Fédération des Artistes wallons », il montre qu'aucune rivalité ne peut exister entre cette Société et les Amis de l'Art wallon. Les deux associations font appel à des publics différents et doivent avoir des activités différentes ; au lieu de s'opposer, elles sont au contraire destinées à se prêter un appui mutuel.

M. Destrée expose enfin le plan d'organisation territoriale et scienti-

fique de l'association, et donne quelques indications sur ce que pourraient être ses moyens d'action et de propagande.

Les statuts sont mis en discussion. M. **Smulders** insiste pour que les groupes locaux aient au Comité central un nombre de délégués proportionnel au nombre de leurs adhérents. Après discussion, cette proposition est écartée.

A l'article 10, M. **J. Delaite** demande si, outre les Sociétés d'art et d'histoire, il ne sera pas fait aussi appel aux Ligues wallonnes qui se sont, elles aussi, occupées d'art et d'histoire. M. Destrée dit que la même question se pose pour les Universités populaires, les Amitiés françaises, et d'autres groupes existant en Wallonie ; que les Amis de l'Art wallon seront toujours très heureux d'accueillir les adhésions individuelles des membres de ces groupes, mais qu'afin d'éviter toute confusion et toute équivoque, il a paru prudent de se limiter pour les adhésions collectives aux Sociétés d'art et d'histoire. Après un échange de vues, auquel prennent part MM. **Sand** et **Wilmotte**, l'article est adopté définitivement dans sa rédaction primitive.

M. **Colson** désire que l'assemblée annuelle fasse de l'élection du Président une élection spéciale. Cette proposition est adoptée.

Les statuts sont ensuite approuvés à l'unanimité, dans la forme ci-après.

L'assemblée procède ensuite, par acclamations, aux nominations suivantes pour le Comité central :

A. — Dix membres élus par l'assemblée générale, savoir : *Président* : M. **JULES DESTREE** ; *Secrétaire général* : M. **ROBERT SAND** ; *Membres* : MM. **FRANÇOIS ANDRÉ**, Mons ; **abbé CROOY**, Bruxelles ; **RICHARD DUPIERREUX**, Bruxelles ; **ALBERT MOCKEL**, Paris ; **NIFFLE-ANCIAUX**, Namur ; **PILLION**, Valenciennes ; **SOIL DE MORIAMÉ**, Tournai ; **abbé TICHON**, Dinant.

B. — Délégués des sections constituées à ce jour : MM. **AUG. DONNAY**, peinture moderne ; **FIERENS-GEVAERT**, peinture ancienne ; **VICTOR ROUSSEAU**, sculpture moderne ; **HENRY ROUSSEAU**, sculpture ancienne ; **AUGUSTE DANSE**, gravure moderne ; **R. VAN BASTELAER**, gravure ancienne ; **HENNEBICQ**, arts industriels modernes ; **abbé PUISSANT**, arts industriels anciens ; **MARCEL LAURENT**, architecture ; **ERASME RAWAY**, musique moderne ; **ERNEST CLOSSON**, musique ancienne ; **FERNAND SEVERIN**, littérature moderne ; **MAURICE WILMOTTE**, littérature ancienne ; **JULES FELLER**, littérature dialectale ; **O. COLSON**, folklore ; **DOM BRUNO DESTREE**, art religieux.

Au fur et à mesure que de nouvelles sections seront constituées, elles désigneront leurs délégués au Comité central.

C. — Délégués des groupes régionaux : Ces groupes sont actuellement en formation. Ils auront à choisir leurs délégués au Comité central aussitôt leur constitution définitive.

Dès à présent, les adhésions de MM. **STIENON DU PRÉ**, bourgmestre de Tournai ; **LESCARTS**, bourgmestre de Mons ; **DEVREUX**, bourgmestre

de Charleroi ; **DE LALIEUX**, bourgmestre de Nivelles ; **PROCÈS**, bourgmestre de Namur ; **KLEYER**, bourgmestre de Liège et **DEVILLERS**, maire de Valenciennes, nous sont acquises.

D. — Délégués des Sociétés d'art et d'histoire : à désigner par les Sociétés adhérentes.

M. **Destrée** annonce qu'une entente est intervenue entre *Wallonia* et le Comité organisateur, pour faire de l'excellente revue liégeoise le bulletin périodique de l'Association. Cet accord est ratifié à l'unanimité par l'assemblée.

M. **Colson** remercie de l'hommage rendu à ses efforts et formule en termes heureux des vœux pour la réussite de l'œuvre des Amis de l'Art wallon.

La séance est levée à 4 h. 40.

Le Secrétaire général,
ROBERT SAND.

Le Président,
JULES DESTREE.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

1. *Les Amis de l'Art Wallon* se proposent de soutenir et de fortifier, par le groupement des compétences et des bonnes volontés, les recherches sur l'histoire de l'Art dans la Wallonie.

Ils s'efforceront de faire mieux connaître et apprécier, non seulement les trésors d'art du passé, mais aussi les productions des artistes modernes wallons.

2. Leur activité s'étendra à toute la partie de la Belgique, Bruxelles compris, et de la Prusse, où l'on parle français, ainsi qu'au Nord de la France de Lille à Nancy.

3. Elle comprendra toutes les manifestations artistiques au sens le plus large : Archéologie et Folklore, Beaux-Arts, Art industriel, Littérature, Musique, etc.

4. Les moyens d'action de la Société seront : 1° la publication d'un bulletin périodique destiné à servir de lien entre toutes les personnes s'intéressant aux mêmes efforts ; 2° la publication de certains travaux relatifs à l'objet de la Société ; 3° l'organisation de conférences à faire successivement dans les principales villes de la région ; 4° des expositions rétrospectives et modernes ; 5° des auditions de musique wallonne ; 6° des commémorations d'artistes d'autrefois ; 7° des concours ou distinctions pour les artistes modernes ; et, en général, toutes les manifestations qui paraîtront utiles au Comité pour le but poursuivi.

5. *Les Amis de l'Art wallon* s'interdisent expressément toute intervention dans les domaines controversés de la politique et des croyances religieuses et philosophiques.

6. Les ressources de l'Association se composent : 1° du reliquat de la

manifestation Destrée ; 2° des cotisations des membres ; 3° des dons ou legs ; 4° des subventions des Pouvoirs publics.

7. Les membres fixent à leur gré leur cotisation annuelle, sans que celle-ci puisse être inférieure à cinq francs. Ils reçoivent le bulletin périodique et ont le droit d'assister gratuitement à toutes les fêtes, conférences, expositions, etc., organisées par l'Association.

Les membres dont la cotisation est de vingt francs au moins reçoivent en outre toutes les publications de l'Association.

Les cotisations sont récupérables le 1^{er} février de chaque année, et pour la première fois le 25 février 1912, sur quittance émanant du trésorier général.

8. *Les Amis de l'Art Wallon* s'efforceront d'être utiles aux Pouvoirs publics et aux organismes déjà existants. L'Association se tiendra à leur disposition, notamment pour toute consultation ou recherche relative à l'art en Wallonie, pour attirer l'attention des voyageurs et des étrangers sur les curiosités de la région, etc.

9. Les membres de l'Association sont groupés territorialement ; chaque groupe jouit de son autonomie et peut, d'accord avec le Comité central, prendre telles initiatives qu'il juge utiles.

Les membres pourront, en dehors de leur groupe régional, selon la spécialité de leur compétence ou de leur goût, s'inscrire dans les diverses sections consacrées à l'archéologie, les lettres, la musique, l'architecture, les arts décoratifs, la peinture ancienne et moderne, la sculpture ancienne et moderne, la gravure, etc.

10. La Société est administrée par un Comité central composé de dix membres élus par l'assemblée générale annuelle. Font en outre partie de droit du Comité, les délégués désignés par chaque groupe ou chaque section constituée, ainsi que ceux des sociétés d'art et d'histoire existant en Wallonie qui voudront collaborer à l'œuvre de l'Association.

11. Le Comité se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par trois de ses membres ; il peut déléguer ses pouvoirs à un Bureau permanent de cinq membres désignés annuellement. Comité et Bureau délibèrent valablement, quel que soit le nombre des présents, pourvu que la convocation, portant l'ordre du jour, ait été adressée cinq jours au moins avant la date de la séance.

12. *Les Amis de l'Art Wallon* se réunissent chaque année en un congrès annuel, dans une ville de la Wallonie. Cette assemblée générale porte à son ordre du jour une communication intéressant la ville où siège le congrès ; le rapport sur l'activité de l'année écoulée ; le compte rendu financier ; la désignation du Président et des membres du Comité, etc.

13. Le siège de la Société est à Bruxelles, mais les réunions de l'Association, de son Comité ou du Bureau pourront avoir lieu dans n'importe quelle ville de la Wallonie.

14. En cas de dissolution de l'Association, son actif sera attribué à une

institution d'utilité publique, à déterminer par l'assemblée générale. L'assemblée générale ayant à son ordre du jour la dissolution de la Société devra être convoquée au moins quinze jours d'avance et réunir au moins les deux tiers des membres inscrits ; au cas où le nombre de présents serait insuffisant, l'assemblée s'ajournera à quinzaine pour délibérer valablement, quel que soit alors le nombre des membres présents.

SECTION LIEGEOISE

La Section liégeoise des Amis de l'Art wallon a tenu sa réunion préparatoire le 19 janvier, convoquée par MM. O. Colson, directeur de *Wallonia*, Isi Collin, Charles Delchevalerie et Olympe Gilbert, critiques d'art, Paul Jaspar, architecte, Maurice Jaspar, artiste musicien, Émile Berchmans et Auguste Donnay, artistes peintres, Oscar Berchmans, sculpteur, Oscar Thiry, homme de lettres.

L'assemblée, très nombreuse, était réunie pour discuter de l'utilité d'une section locale. Elle fut présidée par M. **Oscar Colson**, qui expliqua le but et la nécessité d'un groupement des Amis de l'Art wallon.

Rappelant que le mouvement flamand est dirigé par des intellectuels et puise dans cette caractéristique une force particulière il a fait remarquer que les intellectuels de chez nous qui connaissent les traditions et les vertus de notre race, qui croient à l'originalité et à la vigueur de la conscience wallonne, ont le devoir de la justifier et de l'élucider. Les Expositions si démonstratives de Liège, de Dinant, de Charleroi, de Tournai ont, en prouvant la richesse de nos arts régionaux dans le passé et le présent, révélé chez leurs organisateurs des énergies qu'il était nécessaire de seconder. L'effort qu'ils ont fourni, tous ceux qui aiment nos arts s'honoreront en le continuant d'une manière permanente et systématique.

Nous possédons déjà des organismes qui poursuivent dans leur spécialité une œuvre hautement utile et intéressante, et trop peu connue. L'organisme nouveau aura pour but de multiplier, de solidariser et de faire connaître les efforts qui, dans tous les sens, peuvent servir l'Art wallon. Il faut songer aussi, du reste, aux régions moins riches en travailleurs et ne pas oublier que les glorieuses initiatives wallonnes qui ont fait donner à notre ville le nom de capitale wallonne n'ont jamais été particularistes, et qu'effectivement elles ont eu dans toute la Wallonie un puissant rayonnement.

Aux applaudissements de tous, M. Colson propose de nommer membre d'honneur M. **Albert Mockel** en raison du rôle de bienfaisant initiateur et d'éveilleur qu'il a jadis joué chez nous au temps où il fonda la revue littéraire *La Wallonie*, qui groupa parmi ses collaborateurs MM. de Régnier, l'académicien d'hier, Ernest Mahaim, Georges Garnir, Fernand Séverin et bien d'autres. Il est entendu que le titre de membre d'honneur

sera également offert au bourgmestre de Liège et à l'échevin des Beaux-Arts.

L'assemblée ayant approuvé le principe de la fondation d'une section liégeoise de la Société générale, lecture est donnée des statuts proposés par le fondateur M. Jules Destrée, auquel un hommage particulier est rendu aux applaudissements de tous les assistants.

Sollicitée de constituer un Comité provisoire, l'assemblée adjoint aux promoteurs de la réunion MM. de Buggenoms, abbé Moret, Henri Simon, Fernand Mallieux, Alfred Lobet, Carl Smulders et Louis Boumal.

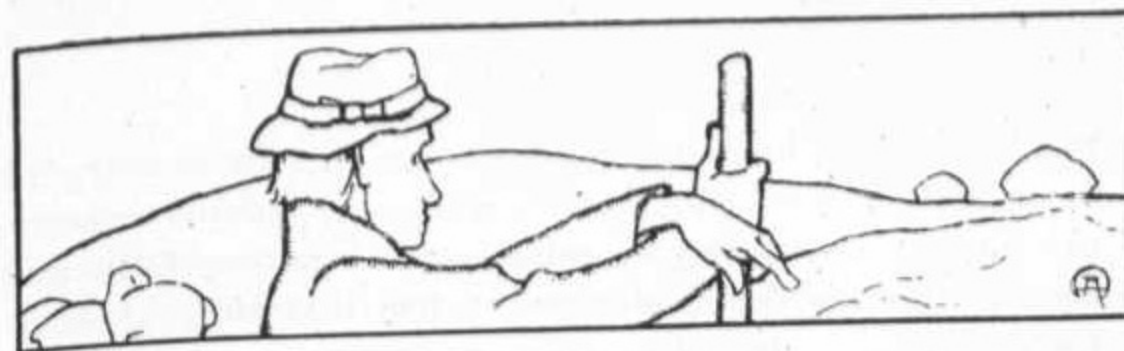
L'assemblée s'ajourne ensuite jusqu'après la constitution définitive de la Société.

Le Secrétaire ff.,
OSCAR THIRY.

INFORMATIONS

L'Art Wallon. — La Société des *Amis de l'Art Wallon* a racheté à l'Exposition de Charleroi les quelques exemplaires restants du volume des conférences et du catalogue général. Rappelons que les deux ouvrages constituent le manuel le plus complet et le plus récent des questions touchant à l'histoire de l'art wallon. Publiés par l'éditeur van Oest, dans une couverture de M^{lle} La Bruyère, ils sont copieusement illustrés. Le volume des Conférences compte 444 pages ; le Catalogue général avec de nombreuses notices dues aux personnalités les plus autorisées, en compte 560. Le prix de ces deux volumes reste fixé pour le public à 2 et à 3 frs ; mais pour les Amis de l'art Wallon, il sera abaissé à 2 frs par exemplaire. Envoi franco contre un bon postal adressé à M. Jules Destrée à Charleroi.

Avis important. — Nous prions instamment les membres de la Société et en général les lecteurs de la Revue de tenir note que toutes les communications relatives à la Société doivent être adressées directement à son Président, M. JULES DESTREE, député, à Marcinelle (Charleroi).



Emile Dupont

Quel est donc cet avocat, haut et large de taille, souriant, qui traverse les corridors du Palais ?

Vous allez l'entendre. Il dépose un lourd dossier sur la barre de la seconde Chambre, à la Cour, et ce sera une plaidoirie habile, savante, persuasive, juvénile même... Il plaidera toute l'audience : voyez-le, il se redresse déjà ; il parle...

Et le Maître déroulait la chaîne des arguments.

La veille, il s'était levé au Sénat pour réclamer du ministre une promesse formelle de ne pas sacrifier la région de Liège en reliant Bruxelles à l'Allemagne par le pays flamand.

Préoccupé de problèmes politiques, de questions industrielles, de grands procès à plaider, harcelé de toute part, il suffit à la tâche, souriant, accueillant, tranquille, toujours bien renseigné, toujours en quête de la formule conciliatrice.

Et l'homme qui accomplit une telle besogne a dépassé la soixante-dix-septième année. Il est si droit dans sa verdeur que les plaideurs, ses amis politiques et la Wallonie fondent sur lui des espérances infinies.

Un refroidissement, une pneumonie, et cinq jours après avoir plaidé une cause difficile, dix jours après son intervention au Sénat, il mourait.

Emile Dupont parcourut une admirable carrière. Né à Liège, le 23 juin 1834, il vient d'y mourir ce 12 mars 1912. Il fit ses études à l'Athénée royal et à l'Université de Liège. En 1858, il fut inscrit au tableau de l'Ordre des avocats. Bientôt, il passa pour l'un des plus savants et des plus habiles, et avec sa carrière de jurisconsulte s'ouvrit pour lui la carrière politique et même la carrière industrielle.

Avocat, il devint le conseil des grosses sociétés industrielles et commerciales, il plaida tous les procès civils compliqués, il fut

tous les jours à la barre, prenant des notes, ajoutant au manuscrit de sa plaidoirie des observations venues à la dernière heure, rédigeant encore tandis que parlait son adversaire, plaidant sans lassitude toute la théorie du droit et tout le menu des faits, et gagnant bien plus de procès qu'il n'en perdait. Jamais un contradicteur ne le trouva en défaut et personne ne se vanta d'avoir songé à un argument, un moyen qu'il n'eût pas prévu. Du droit, doctrine et jurisprudence, il savait tout ce qu'un homme peut savoir. Aucun, parmi le barreau belge, n'en a connu plus que lui. Et il possédait, sur les savants, cet avantage immense de connaître la vie et de voir ce que signifient, introduites dans l'existence, les règles abstraites et vides dont leur érudition étudie la genèse et les conséquences. Personne ne songe à humilier le travail des académiciens sur l'esprit et la déraison des lois. Mais il faut convenir que le droit ne se réalise pleinement, n'est le droit, n'est lui-même que dans ses applications. En dehors de la réalisation concrète où il régit les hommes, le droit n'est que grammaire. Quelque chose donc, mais assurément pas tout.

Emile Dupont qui avait vécu tant de conflits économiques, tant de drames, assouplissait à merveille les textes pour les plier, sous la grande loi de la justice, aux nécessités de l'industrie, du commerce, de l'existence commune.

Ce ne fut point un avocat d'assises, son éloquence ne le portait aucunement à ces débats de véhémence et de passion. Son esprit était sage, ses nerfs calmes et résistants : je prie le contradicteur de me nommer celui qui le vit en colère ?

Mais il étonnait par une habileté merveilleuse. Pas d'élégance, pas de beauté, peu d'élan. Mais un agencement des faits tel qu'une irrésistible conviction naissait : tout l'utile était dit, et dans le meilleur ordre, celui qui grandit les arguments par une sorte de perspective morale, celui qui amène l'auditoire de concessions en concessions à prendre la place du défenseur pour achever la démonstration ; et il va sans dire, rien de forcé, rien que de plausible, de naturel, de bon sens. Pas un mot imprudent : pas un argument à double tranchant, pas une phrase qui pût mettre sur une voie interdite, aucune allusion à la moindre idée qui fut défavorable à la cause, et vous qui n'avez point plaidé, sachez que cet art du silence est le plus difficile à acquérir pour l'homme qui essaie de convaincre.

Quel psychologue ! et quel homme aux mille et une ressources !

En 1880, en 1890, en 1900, en 1907, il fut élu bâtonnier. C'était l'honneur suprême de sa carrière. Il y voyait la récompense donnée par ses pairs à un fidèle serviteur du droit. Lorsque, à l'heure où pour la dernière fois il résiliait les honneurs du bâtonnat, le barreau de Liège et avec lui le barreau belge célébrèrent sa cinquantaine professionnelle, il ne cacha point un légitime orgueil ; son talent et son labeur le justifiaient assez. Il reçut avec joie des hommages admiratifs et sincères, et prononça un discours qui compte parmi les plus émus de sa carrière.

Le ton, la forme de son verbe se haussaient dès qu'il parlait de sa profession. Et on le voyait aux manifestations et aux banquets, lui, septuagénaire, s'asseoir à côté de



confrères béjaunes, si grand, si familier, toujours avec une pointe de malice dans ses yeux bleus.

A peine s'est-il passé deux ans, Fernand Labori, aujourd'hui bâtonnier du barreau parisien, avait fait une conférence au Jeune barreau. Nous « banquetions ». Il était dix heures. Un mouvement de curiosité, Emile Dupont arrivait. L'heure des toasts venue, il se leva, s'excusant de son retard : il avait été retenu au Sénat, mais il tenait à saluer un confrère qui représentait si bien le droit de la défense... Il exprimait cela avec calme, d'un air pénétré.

Il aimait le Barreau : dette de reconnaissance.

Cette profession choyée lui avait ouvert des avenues.

L'industrie même lui était accueillante. Hautement apprécié, ses qualités de juriconsulte l'avaient désigné pour l'administration des grandes usines. Il y avait acquis de nouvelles connaissances ; il eût fait un excellent industriel. Son nom offrait une garantie d'honorabilité. Et il étudiait sans cesse, il étudiait sans fin les mille problèmes qu'elle offrait à son activité.

Sans prendre de repos, il quittait son cabinet, ou l'usine, pour de plus larges combats. La politique, qui est à la vie d'une nation ce que la gymnastique et l'exercice sont à la santé du corps, l'attira, le prit, le retint, et après en avoir fait à ses débuts un conseiller provincial modèle, puis un député savant, mais dépourvu d'enthousiasme, elle suscita en lui un sénateur parfait.

De 1862 à 1864, Emile Dupont siégea au Conseil provincial, et remplit les fonctions de secrétaire. Pendant vingt-six années, jusqu'en 1890, il représenta à la Chambre, l'arrondissement de Liège ; à cette époque, il entra au Sénat, et il devint bientôt vice-président de la haute assemblée (1892).

C'est là qu'il donna sa mesure. Ses collègues appréciaient en lui une puissance de travail, une érudition exceptionnelles. Ils apprécièrent dès lors un parlementaire accompli, souple, avisé, toujours à la tâche, toujours armé, dialecticien habile, adversaire courtois et tolérant. Il y prit une place prépondérante, il devint un chef ; il fut même le chef. Son autorité s'accroissait avec les années. A son pupitre, on le voyait entouré de feuilles écrites ; sa haute carrure inspirait une sécurité. Il prenait des notes et il écoutait. Parfois il levait son visage rasé, plein, souriant, malicieux, puis il demandait la parole. Et d'une voix posée, sans hâte, comme s'il causait avec un ami, il présentait une observation si pertinente que chacun croyait l'avoir faite déjà à part soi : personne du reste ne l'avait formulée. Il continuait, sans geste, d'une voix moyenne, presque terne, par des développements très simples, très enchaînés au point de départ et qui conduisaient l'adversaire où il ne voulait pas : sans une attaque, presque toujours sans une pointe ; on aurait dit un auditeur impartial résumant le débat. Ses adversaires élevaient la voix — pas le ton — faisaient des gestes plus larges... Emile Dupont souriait avec bienveillance et susurrail deux mots à son voisin : la réfutation.

De même que l'on prête aux seuls riches, on n'impose du travail qu'aux laborieux. Le député et le vice-président du Sénat furent de toutes les commissions. Il fit les rapports législatifs sur les lois

les plus importantes ; à l'élaboration de chacune d'elles, il prit une part active : nous sommes tous plus ou moins régis par ses lois, peut-on dire... La loi sur les sociétés, la loi sur la lettre de change, la loi sur le contrat de transport, la loi sur les mines lui fournirent l'occasion de travaux incomparables. Et j'en passe. Les titres en diraient peu de chose au lecteur de *Wallonia*. Qu'il sache au moins que, de ces lois dont il vient de lire le nom, la plupart effrayent l'étudiant sérieux par la complexité de leurs problèmes juridiques.

Fils du libéralisme modéré, né sous le règne de la doctrine manchestérienne, qualifié de doctrinaire par ses cousins de gauche, Emile Dupont, subtil observateur des réalités, avait évolué, s'était adapté, avait fait des concessions à l'interventionnisme et au suffrage universel. Vis-à-vis de la religion, il se proclamait religieux lui-même et catholique sincère, mais défenseur convaincu du libre-examen et de la prédominance du pouvoir civil.

A ce citoyen dévoué, les distinctions ne manquèrent pas. En 1908, le roi le nomma ministre d'Etat. Il était grand-officier de l'Ordre de Léopold et de la Légion d'Honneur, que sais-je enfin et que faut-il ajouter encore ?

Si occupé qu'il fut, il ne sacrifiait point sa vie familiale. Il aimait les siens, vivant de leur existence, et leur donnant la sienne sans compter. Modèle de vertus domestiques.

Le calme était en lui, avec la sûreté du bonheur au foyer. De la richesse, des honneurs, du travail : il était heureux.

Mais heureux sans ostentation. Heureux avec des lueurs de gaieté, de malice, d'espièglerie au milieu des montagnes noires que formaient les dossiers, les rapports administratifs, les documents parlementaires.

Car, parfois, s'abandonnant, après de graves méditations, il souriait et lançait, tel un gamin, une plaisanterie sans méchanceté. Il n'avait pas la morgue. Il se montrait accueillant.

Et ces qualités du Wallon, il les aimait dans la race. Il aimait la Wallonie avec ardeur. Ses paroles les plus pathétiques, les plus éloquentes, il les tira de son amour pour notre terre, notre race et notre langue. Ce fut au Parlement — que Messieurs les Députés et Sénateurs me pardonnent — le plus persévérant et le plus autorisé défenseur de ce qui est nous, de notre âme, de notre idéal. Oh ! en lui, pas la moindre animosité contre ces énergiques et lyriques flamands, rien qu'un esprit de justice — et que